

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>97791</b>	De <b>M. Guénaél Huet</b> ( Les Républicains - Manche )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Culture et communication		<b>Ministère attributaire</b> > Économie
<b>Rubrique</b> > audiovisuel et communication	<b>Tête d'analyse</b> > télévision numérique terrestre	<b>Analyse</b> > passage en haute définition. conséquences.
Question publiée au JO le : <b>19/07/2016</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Guénaél Huet attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le passage à la TNT haute définition. Le 5 avril 2016, la TNT (télévision numérique terrestre) est passée en haute définition. Alors que la TNT demeure le premier mode de réception de la télévision pour 6 foyers sur 10, un certain nombre de ces foyers ont dû s'équiper d'un décodeur après le passage en haute définition. L'acquisition de ces décodeurs a entraîné une surchère au niveau des tarifs de la part des constructeurs et revendeurs sans que les acheteurs, pas toujours au fait des dernières nouveautés technologiques, soient informés convenablement. Aussi, il lui demande de lui faire connaître les raisons qui l'ont poussée à laisser le champ libre aux constructeurs et revendeurs pour mettre sur le marché différents types de décodeurs alors que ce changement était induit par l'État.